

Réclamtion de loyer deja payer

Par lalynoirot, le 05/10/2011 à 10:17

Bonjour,

Voila, en fait j'ai enménagé le 29 juin dans un appartement , j ai donner mes 2 jours de loyer 30 € + 400 € de mois de caution , puis arrivé en Juillet , j'ai payer juillet pour juillet ma part , la caf elle paie Juillet en Aout , donc arrivé Aout la Caf verse , moi je paie mon mois d'Aout pour Aout , arrivé septembre , Je recois une lettre me dmeandant de payer 340 euro pour juillet c'est-à-dire le versement que la caf a verser en Aout a mon propriétaire , je voudrais donc savoir si mon propriètaire a le droit de me reclamé l'argent qu'il a recu par la Caf , c'est - à-dire que mon propriétaire voudrais que j avance ce que la caf lui a verser an Aout car il dit qu'il y a soit disant un trou dans le budget . Hors si nous calculons bien il n ' y aucun trou juillet et payer aout et payer

Par chris_ldv, le 05/10/2011 à 11:34

Bonjour,

Le paiement de la part de la CAF directement au bailleur est très souvent source de difficultés du fait des décalages pratiqués.

Le bailleur n'a aucune obligation de subir les retards de paiement de la CAF et est en droit de vous demander le montant du loyer : c'est à vous de vous arranger avec la CAF.

Cordialement,

Par lalynoirot, le 05/10/2011 à 11:44

Bein je me suis renseigner a l'ADIL je sais pas si vous connaisser, et eux disent que nous n'avons que notre part a donné, et c 'est tout, le reste c'est la caf.

Par mimi493, le 05/10/2011 à 16:18

Mais à condition que la CAF ait payé! Or en juillet, le bailleur n'a rien touché et donc vous devez ce loyer et la CAF paye en juillet l'AL pour juillet, en aout l'AL pour aout, ce que vous dites sur le décalage n'a pas de sens.

L'ADIL vous a répondu sur un autre point : si la CAF verse l'AL le 5 de chaque mois et que vous devez payer le loyer le 1er, alors non, vous ne devez pas payer le loyer en entier.

Par lalynoirot, le 05/10/2011 à 17:18

si cela a etait payer la caf a versait le mois de juillet pour Aout

Par lalynoirot, le 05/10/2011 à 17:19

lal et verser directement au bailleur